Naviguer par Gros Temps

Naviguer avec la voile de cape

La voile de cape est une voile dite « de tempête ». En effet, elle est **fortement recommandée à partir de F8**, **indispensable au-delà si l'on veut prévenir tout accident humain ou matériel**. Elle peut être utile par un vent plus faible (F6 à 7); particulièrement si l'on doit naviguer au portant, enchaîner les virements à ces allures avec une mer forte (Cf. Titre IV para 1.2).
Sous voile de cape et en navigation au portant, il n'est pas nécessaire de prendre des tours de rouleau dans la misaine. Le hunier doit, quant à lui, être sur le chouque afin de ne pas forcer sur le mât de hune.
De manière générale, les forces agissant sur le gréement avec la voile de cape sont nettement réduites et, par conséquent, ce dernier est moins contraint. La perte de vitesse sous voile de cape n'est pas rédhibitoire puisque les vents forts permettent une vitesse allant jusqu'à 10/11 nœuds au portant. De surcroît, le bâtiment peut être franchement vent arrière, un empennage n'ayant, avec la voile de cape, pas de conséquence.

Naviguer uniquement avec les voiles d'avant
Il est possible, voire recommandé, dans certains cas de naviguer sans grand' voile. Seuls sont hissé la misaine, le hunier et la trinquette ; ceci pour filer vent arrière. Mais il faut garder à l'esprit que le navire ne sera plus ardent et que le virement vent devant, à la voile seule, sera alors très difficile, voire impossible dans la plupart des cas.

L'Etoile sous misaine, trinquette ballon et hunier. Vent arrière en rade de Brest.

Copyright®matter-roussel-jolivet
Marine Nationale
2011